

JUIN 1999



NUMÉRO 27

CITOYEN

à Bourg-la-Reine

Editorial

Après une période électorale au cours de laquelle on a tenté, avec plus ou moins de bonheur, de vous intéresser aux grands enjeux européens, ce numéro de *CITOYEN à Bourg-la-Reine* vous rappellera que la pratique de la démocratie locale et la recherche de justice sociale devraient commencer ici-même, dans notre commune.

Démocratie locale : ce n'est assurément pas une priorité pour la majorité municipale, comme vous pourrez le constater en lisant comment elle conçoit la concertation dans les réunions de quartier, et comment elle a censuré la tribune de l'opposition dans *Bourg-la-Reine Magazine*. C'est aussi une curieuse conception de l'action civique que de détourner un questionnaire destiné à estimer auprès d'acteurs locaux le sentiment d'insécurité, pour provoquer au contraire un réflexe sécuritaire chez nos concitoyens.

Justice fiscale et justice sociale : vous verrez que, une fois encore, la municipalité a décidé de fixer une taxe d'habitation supérieure à la taxe foncière, c'est-à-dire de continuer à favoriser les propriétaires par rapport aux locataires. Notre dossier central sur la SEM 92 vous montrera les relations équivoques entre le Département des Hauts-de-Seine et sa Société l'Economie Mixte, pratiques récemment dénoncées par la Chambre Régionale des Comptes et, faut-il le rappeler, financées par les contribuables que vous êtes. Enfin, vous verrez comment le laissez-aller de la majorité municipale actuelle en matière d'emplois s'est traduit par une baisse régulière des emplois dans notre commune au cours des dernières années.

Faire vivre la démocratie locale, faire progresser la justice sociale et la justice fiscale, face à une majorité municipale clientéliste et conservatrice : les raisons d'agir ne manquent pas aux citoyens de Bourg-la-Reine !

**Pour plus de démocratie et de participation
venez assister aux séances du
Conseil municipal
(la prochaine, le 30 juin à 19 h, en mairie)
C'est gratuit, et c'est édifiant)**

La tribune de l'opposition censurée : les élections européennes ne concerneraient-elles que l'opposition municipale ?

En 1995, le maire décidait enfin de réserver une page de *Bourg-la-Reine Magazine* à la tribune de l'opposition. Il précisait alors : "Pour bien distinguer communication institutionnelle et communication politique en période électorale ou pré-électorale, la publication de vos articles et de mon éditorial sera suspendue à mon initiative, à la même date, afin de ne pas contrevenir aux dispositions de la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, qui interdit dans les 6 mois qui précèdent des élections générales, toute campagne de promotion publicitaire."

Or, qu'avons-nous constaté ? Cet engagement a été tenu pour les élections cantonales de 1998, mais en 1999, à l'occasion des européennes, nous avons constaté la suppression de la tribune de l'opposition, mais le maintien de l'éditorial du maire. Une façon bien singulière de s'appuyer sur la loi pour, tout simplement, censurer l'expression de l'opposition.

Estimer ou accroître le sentiment d'insécurité ?

Beaucoup d'entre vous nous ont fait part de leur indignation à la lecture du questionnaire publié en mai dans *Bourg-la-Reine Magazine*. Indignation justifiée par une série de questions provocantes, sans la moindre explication quant à l'origine et aux buts du questionnaire.

Après enquête, il s'avère que ce questionnaire, élaboré par le Ministère de l'Intérieur pour préparer le Contrat local de sécurité, est un document destiné à des personnes averties telles que élus locaux, fonctionnaires de police, acteurs socio-professionnels, éducateurs,... afin d'apprécier le sentiment d'insécurité dans une ville.

Pendant, ni le Conseil municipal ni la population n'ont été avertis d'un tel projet à Bourg-la-Reine, si bien que la publication d'un tel questionnaire ne peut que renforcer le sentiment d'insécurité dans la population.

LA SEM 92 : UNE VOLÉE DE

Le 1^{er} mars dernier, la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France assénait, dans une lettre d'observations définitives (1), une volée de bois vert à la société d'économie mixte du Département des Hauts-de-Seine, appelée plus communément SEM 92, qui intervient dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.

En quoi cela intéresse-t-il la commune de Bourg-la-Reine ?

D'abord, parce que, dans le partage des responsabilités politiques de la droite dans les Hauts-de-Seine, le maire de Bourg-la-Reine a, jusqu'à ce jour, représenté notre Canton au Conseil général, et laissé le champ de bataille des législatives au maire d'Antony. Ensuite, parce que la SEM 92 est un partenaire privilégié de notre commune et n'a pas, hélas pour les Réginaburgiens, à s'en plaindre, comme nous le montrerons dans un prochain numéro.

Qu'est-ce que la SEM 92 ?

C'est le Département sous une autre casquette : il en détient 70% du capital, 7 postes d'administrateurs sur 12 – donc la majorité absolue – et le président de la SEM a toujours été le président du Conseil général, l'obscur M. Graziani étant évincé le 19 juin 1989 par le célèbre M. Pasqua.

Autrement dit, comme le Département, la SEM 92 est l'archétype d'une politique de droite dont les vertus auto-affichées seraient la qualité de la gestion, le souci des deniers publics et l'efficacité dynamique.

Eh bien, ce n'est pas ce que pense la Chambre Régionale des Comptes : voici les "meilleurs" (ou les pires ?) extraits de sa lettre du 1^{er} mars (2), afin que vous puissiez juger par vous-mêmes de l'usage qui est fait de vos impôts.

Absence de concurrence et contrats juteux

Pour obtenir de ses fournisseurs ou partenaires les conditions financières les plus intéressantes, rien n'est plus efficace que de les mettre en concurrence, ce qui au demeurant est une obligation imposée par la loi aux collectivités locales (3). De ces obligations légales et de son propre intérêt, le Département des Hauts-de-Seine n'a cure. S'agissant de multiples conventions d'études et de prestations de services, « on constate une absence générale de mise en concurrence, tant entre le Département et la SEM pour la passation des conventions qu'entre la SEM et

les [entreprises privées très diverses] auxquelles elle a elle-même recours pour la mise en œuvre de ces conventions ». Plus loin : « En confiant à la SEM 92, sans mise en concurrence, des prestations dont le total s'élève à plus de 400 millions de francs, le Département des Hauts-de-Seine lui a, de ce fait, octroyé un avantage considérable ».

Mais l'essentiel des études confiées par le Département à la SEM n'étaient pas faites par celle-ci. Elle les rétrocédait à des prestataires privés, toujours sans appel à la concurrence : 76,46% sur un total de 4 862 600 F pour des études concernant le pôle universitaire Léonard de Vinci, plus communément appelé "Fac Pasqua" ; 68% sur un total de 9 372 000 F pour une étude relative à la lutte contre la ségrégation urbaine ; 71% sur un total de 76 347 103 F pour une première série d'études destinées au projet MUSE (4). Au titre d'une deuxième série d'études relatives au même projet, la société SOGELERG Ingénierie a perçu 76 347 879 F, la société Worms&Cie Développement 23 421 727 F, et M. Roland Castro, architecte, 2 178 036 F. pour une mission "d'études d'ambiance".

Avantager la SEM 92, c'était donc avantager ses partenaires privés privilégiés. Cette évidence devrait intéresser les contribuables que nous sommes.

Des projets mal étudiés et coûteux

Le plus beau gaspillage de crédits est le projet MUSE, d'un tunnel souterrain à péage traversant le Département des Hauts-de-Seine, à concéder à un exploitant privé. Las, les auteurs du projet n'avaient oublié qu'une chose : s'assurer que l'État était d'accord avec le projet lui-même, d'accord aussi pour co-financer avec la Région l'équipement et le matériel roulant de la ligne de transport en commun. « Aucun engagement ferme et définitif n'avait été apporté, sur les plans juridique et financier, par les services compétents et notamment le Syndicat des Transports Parisiens, en ce qui concerne la réalisation effective du projet MUSE ». Et quand, « en octobre 1997, le ministre de l'Équipement a fait savoir à l'exécutif du Département que le projet MUSE ne pouvait s'intégrer dans les orientations de son ministère en matière de transports, [ce projet] a été interrompu *sine die* ». Bilan : plus de 220 millions de francs (5) dépensés pour rien et perdus pour tous, sauf bien sûr pour la société SOGELERG, la société WORMS, M. Castro et quelques autres...

(1) Que vous pouvez vous procurer pour une somme modique en écrivant au greffier : 6, Cours des Roches, B.P. 226, 77441 NOISIEL CEDEX

(2) Tous les passages entre guillemets en sont tirés

(3) Code des marchés publics, loi du 29 janvier 1993 dite loi Sapin, et directives européennes

(4) Ce nom poétique désigne un projet de transports urbains (Maille Urbaine Souterraine Express), maintenant abandonné (voir plus loin)

(5) 220 millions, c'est à peu près le budget de Bourg-la-Reine.

BOIS VERT

En ce qui concerne la "Fac Pasqua", le projet a fini par se réaliser, mais à quel prix, pour quels résultats, et pour quels coûts futurs inévitables ! Fin 1996, la Chambre Régionale des Comptes relevait : « En chiffres arrondis, [ce projet] aura coûté au total 1 314 millions de francs au Département des Hauts-de-Seine (y compris le coût de l'achat du terrain) pour sa seule réalisation ». Ce projet avait d'ailleurs été conçu avec un tel soin qu'on avait oublié les risques d'incendie : « il n'est pas expliqué pourquoi le coût de la construction d'une "voie pompiers", pourtant prévue initialement, a dû être inclus, après coup, dans le projet du pôle universitaire, ce qui a entraîné la passation d'un marché séparé »... et un surcoût de 12 600 000 F. La gestion de la "Fac Pasqua" a été confiée à une association largement subventionnée par le Conseil général, mais que la Chambre Régionale n'a pas contrôlée compte tenu de la date récente de son intervention. Cependant, jusque fin 1996, c'est la SEM 92 qui a supporté en trésorerie les coûts de fonctionnement qui, sur cette seule période, se comptent par dizaines de millions. L'examen des budgets et comptes du Département montre que le fonctionnement de la "Fac Pasqua" est devenu un gouffre financier. Les étudiants étant encore peu nombreux, le coût de la formation de chacun est pharaonique.

Vous avez dit bizarre ?

La cerise (aigre) sur le gâteau, nous la trouvons dans les trois pages consacrées à la concession d'aménagement de la ZAC Perspectives Seine d'Issy-les-Moulineaux :

- 25 juillet 1991 : vente par la société Elf à une société privée, la société Thinet, d'un terrain pour un prix de 200 millions de francs ;

- 31 juillet 1991 : vente par la société Thinet à la SEM 92, **du même terrain** pour 295 millions, soit « une plus-value de 95 millions de francs en l'espace de cinq jours », tombée dans l'escarcelle de la société Thinet grâce à la SEM 92. Ou, si l'on préfère, une plus-value de 19 millions par jour. Chapeau !

- 28 mars 1997 : vente par la SEM 92 (Département actionnaire à 70%) de près de 60% du même terrain pour 210 millions, alors que les "Domaines" avaient estimé, un mois avant, que le juste prix était de 282 millions.

Bizarre, bizarre...

À vous de tirer les conclusions d'une aussi piètre gestion tant de la SEM 92 que du Département. En tant que Réginaburgiens, nous aurions bien aimé que notre Maire et Conseiller général s'élevât contre un tel gaspillage. Nous croyons n'avoir rien entendu : et vous ?

Des réunions de quartier, pour quoi faire ?

Afin, dit-il, d'aller à la rencontre de la population de Bourg-la-Reine, le maire organise 2 à 3 réunions de quartier chaque année. Ce qui représente 12 à 18 réunions au cours d'une mandature municipale. Tous les quartiers sont-ils concernés ? Rien n'est moins sûr, et de plus, pour la réunion du 4 mai du quartier Blagis/rue de Fontenay, les riverains de la rue des Blagis elle-même n'avaient pas été informés !

Concernant les inondations, fléau permanent depuis 30 ans, un ingénieur du Département était venu exposer le projet de gros collecteur et de puits d'orage : c'était intéressant, mais le malheureux ne pouvait pas placer trois mots sans être interrompu par les remarques et/ou commentaires du maire, qui faisait ainsi l'«intéressant» au courant de tout. À tel point qu'il a prétendu que le côté ouest de la rue Yvonne appartenait à Sceaux, évinçant du même coup la moitié des habitants de cette rue. C'est rue de Fontenay que des immeubles de construction récente ont leurs rez-de-chaussée régulièrement inondés, mais qui a donné le permis de construire ces rez-de-chaussée nettement en dessous du niveau d'une chaussée inondable ? Pas moi, dit le maire, qui n'était pas encore premier magistrat à l'épo-

que, et ne veut pas accuser ses prédécesseurs de la (presque) même équipe !

En même temps que cette réunion, le maire réussissait le miracle d'en faire tenir une autre, avec des invitations très sélectives, avenue de la République, ce qui est commode pour ceux qui voudraient participer aux deux réunions...

Lors de ces réunions de quartier, le maire se présente entouré de quelques adjoints, membres de sa cour, qui la plupart du temps n'apportent aucune information supplémentaire. Que fait-on dans ces réunions de quartier ? Après un exposé du maire, les participants posent des questions, formulent des propositions, écoutées mais rarement entendues. Ainsi, concernant les dégradations de voitures garées rue Lafenestre, méfiez-vous de tous et de chacun - et cela doit être aussi valable dans toutes les autres rues - c'est peut être un de vos voisins qui en est l'auteur, déposez plainte ! Concernant la réfection de l'avenue de la République, les riverains s'étaient exprimés sur les trottoirs et les arbres, mais c'est une décision tout à fait différente qui a été proposée au Conseil municipal qui a suivi.

Pseudo-concertation et auto-satisfaction : à quoi servent les réunions de quartier ?

Budget 99 : une occasion manquée de faire un pas vers plus de justice fiscale

La majorité municipale a décidé de limiter l'augmentation de la pression fiscale, ce dont on ne peut que se réjouir : +1,96% en 99, contre +3,8% en 98 (on est encore loin des -6% votés par la Région !). Mais il aurait été encore mieux, d'en profiter pour corriger l'écart entre la taxe d'habitation et la taxe foncière. Nous avons souvent insisté sur ce fait : comparée aux communes voisines d'Antony, Sceaux, Fontenay-aux-Roses, notre commune est la seule où la taxe d'habitation est supérieure à la taxe foncière. Cette année, il aurait été possible, de fixer un même taux pour ces deux taxes, tout en diminuant la pression fiscale. Nous l'avons demandé officiellement en séance du Conseil municipal, cela nous a été refusé officiellement : la majorité municipale, par principe, persiste à favoriser les propriétaires au détriment des locataires.

La situation de l'emploi à Bourg-la-Reine

Jusqu'en 1990, l'évolution de la situation économique était plutôt favorable comme en témoignent quelques chiffres issus des recensements de 1982 et 1990 :

	Nombre d'emplois offerts sur la commune	Taux d'emploi ⁽¹⁾	Adultes actifs résidant et travaillant à Bourg-la-Reine
1982	4584	57%	1604 (19,9% des actifs) ⁽²⁾
1990	5536	66%	1696 (20,4% des actifs) ⁽²⁾

(1) : rapport du nombre d'emplois offert sur BLR par rapport au nombre d'adultes en activité qui résident à BLR

(2) : taux dit d'emplois locaux, à comparer au taux moyen sur les Hauts-de-Seine : 34%.

Le parc immobilier de bureaux est passé de 6700 m² en 1975 à 20 800 m² en 1997, avec un volume de transactions actuel très faible (environ 500 m² par an).

Depuis 1990, les études économiques faites à propos de la ZAC ont constaté une forte dégradation :

- Le nombre d'entreprises est passé de 437 établissements à 413, soit la perte de 26 entreprises représentant 350 emplois. Depuis cette étude une clinique a fermé, représentant encore un nombre élevé d'emplois perdus.

- Les entreprises de 100 à 200 salariés sont passées de 47 à 23. Par exemple, EDF a quitté définitivement Bourg-la-Reine.

- Le taux d'emplois locaux n'est que de 20,4% alors qu'il est en moyenne de 34% dans les communes des Hauts-de-Seine.

Face à cette dégradation, la politique de la commune est totalement invisible. D'ailleurs **l'absence de toute perspective économique** a été la raison essentielle de l'annulation du Plan d'Occupation des Sols de 1992. La

commission municipale en charge de la vie économique se réunit en juin pour la première fois depuis trois ans.

La municipalité et les entreprises

On le voit, la mairie ne fait pas venir les entreprises, au contraire elle les fait fuir.

Par exemple, dans le cas d'EDF, c'est la municipalité qui avait refusé, il y a une dizaine d'années, le rehaussement de son bâtiment de Bourg-la-Reine, invoquant les nuisances qu'aurait entraîné le plus grand nombre de camionnettes sur ce site (le long de la N.20 !). EDF a donc construit un centre ailleurs, puis décidé de quitter complètement la ville, occasionnant au passage à la commune une perte de taxe professionnelle d'environ 800000F et la perte d'au moins 100 emplois.

Et la municipalité en tant qu'employeur ?

Elle recourt à des formules de travail contractuel ou même précaire, dits "emplois vacataires" pour des postes permanents comme ceux des animateurs de garderie, de cantines, de centres de loisirs. Elle pratique une grande opacité dans la gestion de ces emplois. Elle propose également le recours à la sous-traitance. Pour notre part nous récusons ce qui semble devenir une politique systématique destinée à contourner les obligations des collectivités publiques territoriales, et aboutissant de fait à précariser l'emploi municipal.

Et la municipalité en tant que soutien aux demandeurs d'emploi ?

Ce soutien n'a connu aucun des développements que la situation appelle et que les communes environnantes ont instauré : boutique ou maison de l'emploi, information sur les dispositifs existants. Au contraire, **le Point Information Jeunesse a été fermé**, et par ailleurs il n'y a plus aucune salle municipale disponible sur la ville pour des sessions de formation...

Ont participé à l'élaboration de ce n°27 : Claude CHANUT, Jean-Claude GAILLOT, Pierre GRANDJEAT, Isabelle LABROUSSE, Jean-Pierre LETTRON, Jean-Louis PÉRIGNON, Catherine RIÉGEL-DREYFUS, Lucien SELLIER.

BULLETIN D'ADHÉSION à **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

NOM Prénom _____

ADRESSE _____ Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1999

Date et signature:

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.